

ACCOMPAGNATEUR RANDONNEE

Niveau 1



DUREE de la formation

35 heures



DATES

Du 22/03 au 6/10/2018



LIEU

A définir



DATE LIMITE d'inscription

22/02/2018



NOMBRE de participants

25 stagiaires



COUT de la formation

> Frais d'inscription : 25 €
> Frais pédagogiques : 350 €



CONTACT

Christine CAMBON
05.34.25.77.90

toulouseformation@epgvoccitanie.fr

→ DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La formation d'accompagnateur randonnée de niveau 1 permet d'encadrer des randonnées pédestres sur chemins répertoriés et sentiers balisés.

→ POUR QUI ?

- Licenciés FFEPGV

→ PRE-REQUIS

- Avoir plus de 18 ans
- Etre licencié à la FFEPGV
- Pratiquer régulièrement la randonnée pédestre ou l'activité marche
- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et à la pratique de la randonnée

→ OBJECTIFS

- Connaissance et appréhension du milieu défini par le niveau 1 de randonnée
- Connaître les moyens de déplacement spécifiques à l'environnement (niveau 1)
- Conduite d'un groupe de pratiquants en sécurité en lien avec le niveau 1 de randonnée
- Organiser des sorties dans le cadre d'une association affiliée à la FFEPGV (clubs – structures déconcentrées)

Comité Régional Education Physique et Gymnastique Volontaire Occitanie

Siège social : 7, rue André Citroën 31130 Balma ☎ 05-34-25-77-90 ✉ siegecoreg@epgvoccitanie.fr

Antenne : Maison Régionale des Sports - 1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier cedex 2

☎ 04.67.82.16.76 ✉ antennecoreg@epgvoccitanie.fr

➔ CONTENUS PEDAGOGIQUES

- Lecture du milieu naturel à travers l'identification et la prise de repères spécifiques
- Adéquation entre la légende de la carte et le relief terrain (notions de base)
- Observation et prise en compte des éléments climatiques
- Choix et utilisation du matériel adapté au type de randonnées et aux facteurs environnementaux (climat – durée – etc.)
- Reconnaissance de parcours en prenant appui sur les indicateurs de distances, de temps, de dénivelés, etc.
- Elaboration des feuilles de route
- Etude de cas concrets pour établir des principes sécuritaires

➔ POINTS FORTS

- Possibilité d'organiser et d'encadrer en sécurité des sorties sur chemins et sentiers balisés pour un effectif de 20 personnes maximum en autonomie.

➔ POUR ALLER PLUS LOIN

Nous conseillons de suivre, après cette formation, la formation d'accompagnateur bénévole de niveau 2.

➔ BENEFICE METIER

Fonction exercée dans le cadre d'une activité bénévole pouvant déboucher sur des allègements de formation sur le CQP ALS option ARPO (Activités de randonnée, de proximité et d'orientation).

➔ ENCADREMENT

- Formation assurée par des formateurs habilités par la FFEPGV.
- Intervention d'experts dans le domaine des activités de plein air.

➔ VALIDATION DE LA FORMATION

• POUR ACCEDER A LA CERTIFICATION :

Avoir encadré (à minima) 2 randonnées en lien avec un accompagnateur qualifié

• DIPLOME REMIS :

Certification fédérale d' « accompagnateur randonnée niveau 1 »

DEROULE & DATES DE LA FORMATION

➔ Formation – 28h en centre

Du 22 au 24 mars 2018

➔ Alternance – Encadrement d'au moins 2 randonnées en structure

➔ Retour d'alternance et certification – 7h en centre

Le 6 octobre 2018

